

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération N°DCA-27102022-4

**OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE QUIÉTUDE
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES ET PRIX DE JOURNÉES 2023**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 27 octobre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **21 octobre 2022**

Compte-rendu affiché le : **2 novembre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **7**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme AIVALIOTIS, Mme CHOUAL,
Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH,, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme ROBERT à Mme AIVALIOTIS

Membres absents avec excuses :

MME CHAMPAGNAT,
M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° DCA-27102022-4**

**RÉSIDENCE AUTONOMIE QUIÉTUDE
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES ET PRIX DE JOURNÉES 2023**

Le budget primitif 2023 est présenté au sein d'un rapport budgétaire, remis à chaque membre du conseil d'administration afin qu'il puisse se déterminer sur la fixation des prix de journée et le tarif des repas.

Le rapport présente de manière détaillée les deux sections « hébergement » et « restauration » et l'évolution des dépenses au sein de chaque groupe fonctionnel.

Ainsi, le BP 2023 s'élève en recettes et en dépenses à 877 571,15 € pour la section de fonctionnement dont 20 350 € de dotation aux amortissements, et à 41 720 € pour la section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du rapport, et débattu des propositions, il est demandé au conseil d'administration d'approuver les prix de journées proposés et le prix de repas afin de les transmettre au Conseil départemental :

- Studio 28 m² : 27,90 €
- Appartement couples 45 m² : 43,80 €
- Studio 38 m² : 37,65 €
- Repas résidents : 10,07 €

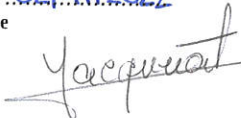
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à la majorité (9 votes « Pour »)

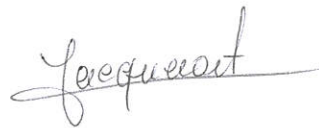
APPROUVE les prix de journée 2023 qui seront transmis au Conseil départemental

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 27/11/2022
La Vice-présidente



La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.